



Délibération n° BUR. – 8 – 3 mars 2020 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, en matière de biologie médicale.

Par lettre en date du 19 février 2020, notifiée par courriel le même jour, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNCAM envisage de procéder à plusieurs modifications de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) concernant les indications du test du papillomavirus humain (HPV), dans le cadre du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus et des dernières indications de la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'UNOCAM partage la nécessité d'adapter la nomenclature de biologie médicale pour se conformer sans délai aux dernières recommandations de la HAS et rendre ainsi le dépistage des cancers du col de l'utérus plus efficace.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité